

Réunion de la formation Agriculture du 23 mars 2006

Synthèse

La formation s'est réunie le 23 mars 2006, sous la présidence de M. Jean Salmon. Après le suivi des avis 2006 et la présentation de l'avant-projet de programme statistique 2007 par Virginie Madelin et Philippe Bonneau, un point a été fait par Christian Gay sur les projets de règlements européens. Dans la perspective du recensement agricole de 2010, Benoît de Lapasse (Scees) a présenté l'état de la réflexion sur la définition de l'exploitation agricole en tant qu'unité statistique. Un riche débat a suivi avec la participation de Pierre Dupraz (Inra de Rennes). Enfin, l'avis d'opportunité du Réseau d'information comptable agricole (RICA) a été renouvelé et son plan de sélection validé pour l'année 2006.

Philippe Bonneau, nouvel adjoint de Virginie Madelin, a présenté **le suivi des avis donnés sur les programmes 2006 et à moyen terme**. Des progrès ont été accomplis dans tous les domaines et plus particulièrement dans l'exploitation des sources administratives afin d'alléger la charge de réponse pour les entreprises agricoles (avis n°2 du programme 2006 et n°1 du programme à moyen terme). En 2005, l'exploitation de la base de donnée nationale d'identification bovine avait permis de supprimer l'enquête sur le cheptel bovin réalisée en mai. En 2006, c'est la taille de l'échantillon de l'enquête de novembre qui sera réduite. Les déclarations de surface collectées par les DDAF et l'ONIC permettront de pré-remplir les questionnaires de l'enquête Structures 2007, en cours de préparation. Dans le domaine de la pêche, la mise en place d'un journal de bord électronique à bord des navires devrait permettre d'améliorer la qualité des statistiques.

Virginie Madelin, a exposé **l'avant-projet de programmes statistiques 2007** articulé autour de trois axes : la réalisation d'enquêtes statistiques prévues pour la plupart par des règlements européens et portant sur des thématiques spécifiques, dont la plupart sont l'exploitation accrue de données administratives, la réalisation d'opérations d'études et de synthèses. Les programmes de travail 2007 prévoient notamment la réalisation de l'enquête quinquennale sur la structure des vergers, d'une enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures, de l'enquête sur les Structures des exploitations agricoles et d'une enquête sur la production de l'aquaculture.

Ont également été évoqués les aspects organisationnels de la pêche et de la statistique agricole. Les utilisateurs et particulièrement le président Jean Salmon ont exprimé le souhait que la réorganisation en cours ne nuise pas à la mise à disposition de l'information, en particulier des données prospectives à court et moyen terme.

Malgré les travaux entrepris entre le SCEES, l'Insee et la MSA sur l'emploi agricole, certains participants ont regretté que l'on ne progresse pas plus rapidement dans ce domaine de la connaissance.

Comme chaque année, le Cnis a joué le rôle de Comité national du **RICA** (réseau d'information comptable agricole) conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 et a validé les grandes lignes de son échantillon.

Cette présentation habituelle a été complétée, cette année, par la demande de renouvellement de l'avis d'opportunité du RICA. Cette opération, qui a été mise en place en 1965 en réponse à un règlement européen, n'a fait l'objet d'aucune objection.

Christian Gay (SCEES) a fait le point sur les règlements européens en cours d'élaboration. Le **règlement statistique sur les pesticides** avait déjà été évoqué l'année passée. Il faisait l'objet de

beaucoup de réticences de la part des statisticiens français. Le directeur de l'Insee est intervenu dans les enceintes européennes pour que la stratégie thématique et la directive cadre soient discutées entre les Etats membres. D'autres États ont rejoint la position française. La situation est désormais plus acceptable.

Au projet de réglementation du recensement agricole la Commission a associé un **projet de registre agricole**. Un tel registre, à la fois administratif et statistique, qui existe dans certains pays, notamment nordiques, suppose des moyens considérables. De manière générale, ce type de registre n'apparaît pas nécessaire aux statisticiens français.

La préparation du recensement agricole de 2010, a donné lieu à de premières réflexions au ministère de l'agriculture et de la pêche dont celle portant sur **la définition de l'exploitation agricole en tant qu'unité statistique**. Cette problématique, point fort de la réunion, a été présentée par Benoît de Lapasse (SCEES).

La définition actuelle est vieille d'une cinquantaine d'années. Elle s'articule autour de **3 conditions**. Tout d'abord, l'unité productive doit être soumise à une **gestion courante indépendante**. La deuxième condition est que les **produits de l'exploitation** appartiennent à une liste qui a peu varié dans le temps. Enfin, l'unité de production doit atteindre une certaine dimension mesurée par des **3 seuils physiques** concernant la surface agricole utilisée, la taille de l'exploitation exprimée en unité de dimension européenne (UDE) et le facteur travail mobilisé exprimé en unité de travail annuel (UTA).

Le niveau actuel de ces seuils impose un champ d'investigation extrêmement vaste au recensement qui conduit à enquêter de très petites unités dont la contribution à l'agriculture productive est marginale (la moitié de ces très petites unités sont dirigées par des retraités agriculteurs) mais dont l'implication en milieu rural reste importante. Ce contraste pose question. Les organisations professionnelles elles-mêmes ne se reconnaissent pas dans les toutes petites exploitations enquêtées. Et dans un contexte d'optimisation des moyens il peut être difficile d'enquêter une population aussi nombreuse.

Par ailleurs, la réforme de la PAC de 2003, notamment le découplage des aides (sujet traité par la formation le 7 avril 2004), va modifier la typologie des exploitations agricoles. De nouvelles préoccupations telles que le développement rural, l'environnement (en particulier le maintien des terres dans de bonnes conditions environnementales) et la sécurité alimentaire amènent aussi à s'interroger sur la définition de l'exploitation agricole.

Trois pistes sont envisagées pour faire évoluer la définition. La première consisterait à ne procéder qu'à de légères adaptations en maintenant les seuils actuels. L'avantage de cette option est d'assurer une continuité dans les séries et de maintenir une grande richesse permettant l'observation et l'analyse des structures de petite taille. La deuxième solution serait de relever les seuils pour se rapprocher de la réalité économique. Enfin, la troisième hypothèse consisterait à utiliser des sources administratives telles que la base de données nationale des usagers (BDNU) ou les fichiers de la MSA mais elle apparaît peu pertinente.

Aucune décision n'a été prise mais l'utilisation des sources administratives s'avérant peu praticable à ce jour il semble que le relèvement des seuils constituerait une option accessible. Par exemple, une multiplication de l'ensemble des seuils par le même facteur 5 permettrait de satisfaire la contrainte communautaire qui est de couvrir 99% de la MBS (marge brute standard). Il en résulterait une baisse d'environ 20% du nombre d'exploitations enquêtées mais une perte du volume de l'emploi non salarié exprimé en unité de travail annuel (UTA, soit un équivalent temps plein en agriculture) de 5,7% et une baisse de la surface agricole utilisée (SAU) très faible, de l'ordre de 0,8%.